

bureau de revision des prix et revenus qui recevrait toute la publicité voulue. De la manière dont le ministre explique maintenant le rôle de la Commission, celle-ci aussi va se livrer sans aucun doute à de longues études impersonnelles, sans rapport immédiat avec les problèmes réels de la population. Encore là, le consommateur n'aura aucun rôle à jouer.

La prolifération des bureaucraties, qui s'interposent comme une barrière entre le ministre et les consommateurs, jointe au fait que le ministre ne permet pas au public de faire entendre sa voix, condamne la Direction de la Consommation à l'impuissance. Et ceci en dépit des bureaux régionaux qui sont un bien et qui, je l'espère, jetteront à bas quelques planches de la palissade, de manière que nous puissions au moins saisir à l'occasion le ministre et ses fonctionnaires de certaines réclamations.

Cette crainte du scandale public et de l'imposition de contrôles envahit même la Chambre des communes. Pourquoi aucun comité permanent de la Chambre n'est-il chargé d'étudier les crédits du ministre? Je pose cette question au leader du gouvernement à la Chambre ainsi qu'au ministre de la Consommation et des Corporations. Puisque tous les autres ministères importants ont leurs comités permanents respectifs, si les consommateurs canadiens sont aussi importants, pourquoi ne désigne-t-on pas un comité permanent de la Chambre pour étudier, en particulier, les crédits du ministre et pour effectuer des enquêtes spéciales sur les problèmes relatifs à la consommation à mesure qu'ils surgissent? Cette question est très importante à mes yeux, et un comité de ce genre permettrait au moins de discuter au grand jour certains de ces problèmes.

Je me rends compte que le ministre propose que les rapports de la Commission des prix et des revenus soient renvoyés à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Pourquoi ne pas les envoyer à un comité directement comptable aux élus du peuple?

A mon avis, le monde des affaires ne manque certes pas de représentants à l'autre endroit. Ne remplissons pas un tel comité de gens qui n'ont aucune responsabilité envers les consommateurs. La Chambre des communes devrait avoir son propre comité, au lieu d'ajouter les problèmes de la consommation au comité qui a déjà la lourde tâche d'examiner les crédits du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Un dernier point. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions a besoin d'être révisée pour pouvoir efficacement protéger les con-

sommateurs. Le député de Saint-Jean-Est a déjà cité le rapport Batten et le rôle que devrait jouer le service des enquêtes sur les coalitions. L'automne dernier, le rapport Batten demandait à ce Service d'enquêter directement sur les prix des produits alimentaires dans les Prairies. Jusqu'ici, nous n'avons pu obtenir aucun renseignement qui prouve que ce service s'occupe de l'affaire.

Le député de Saint-Jean-Est a parlé d'une période de quelques semaines, mais le rapport Batten a été déposé il y a cinq mois, et c'est après qu'une Commission royale des provinces des Prairies a fait appel au ministre pour obtenir la protection des consommateurs.

Les questions que j'avais posées au cours du débat sur les prévisions de dépenses du ministre l'automne dernier témoignaient clairement que celui-ci n'avait pas, au moins à cette époque, l'intention de présenter le genre d'amendements qui permettraient à la direction des coalitions de mener une telle enquête. Il avait dit...

M. McGrath: L'honorable représentante me permettrait-elle une question en vue d'une mise au point.

Mme MacInnis: Oui, si on m'accorde encore quelques instants.

M. McGrath: Je n'avais pas parlé du rapport Batten. Je parlais du rapport de la Commission royale d'enquête de l'Alberta sur la vente de l'essence.

Mme MacInnis: Je croyais que le député voulait parler aussi des prix des articles d'épicerie dans les Prairies.

M. McGrath: J'en avais parlé, mais cela n'avait rien à voir aux quelques semaines en cause. Cela s'appliquait au rapport de l'Alberta.

• (9.30 p.m.)

Mme MacInnis: Je vous suis reconnaissante de cette rectification. Tant que nous n'aurons pas ces amendements la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne sera guère utile à la ménagère qui est rançonnée chaque fois qu'elle va à l'épicerie. Presque tous les gens des Prairies en ont eu la preuve bien que le chef de la Direction des enquêtes sur les coalitions n'en a peut-être pas été convaincu. A mon avis, les témoignages ne l'ont pas satisfait. Il devrait renforcer ses pouvoirs en rendant plus efficace la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il pourrait ainsi procéder aux autres enquêtes qui s'imposent et qui le convaincraient, même lui, que les prix des épiceries dans les Prairies augmentent à cause des ententes pour restreindre le commerce. Jusqu'à ce que nous obtenions qu'un